

Centres de Loisirs

A l'approche des beaux jours, peut-être êtes-vous à la recherche d'activités extérieures qui offrirait aux enfants une découverte de la nature et du patrimoine, mais aussi une occasion de se dépenser physiquement en passant quelques heures en extérieur. Les Passeurs de Loire proposent les sorties Centres Loisirs.

Offre de base

Cette sortie est proposée en semaine, de préférence le matin. Nous pouvons accueillir jusqu'à 30 enfants (plus quelques accompagnateurs) sur notre grand bateau, sachant qu'un groupe plus restreint permet aux enfants de mieux profiter des animations.

D'une durée de 1h30, une session se déroule de la manière suivante :

- Accueil du groupe et équipement des enfants en gilets de sauvetage
- Bateau ancré à l'embarcadère, animation pêche et poissons, au cours de laquelle nous parlons des techniques de pêche et des poissons que l'on pêche en Loire
- Départ pour une promenade sur le fleuve, animation fleuve et bateaux, où l'on parle de la navigation et la marine de Loire, puis la vie du castor et autres animaux des bords de Loire
- Retour vers l'embarcadère, avec observation des oiseaux et d'un terrier de castor.

Tarif : **260€** pour une sortie, **500€** pour deux sorties contiguës, le même jour

Options

Il est aussi possible, dans le cas de gros groupes, de les scinder en deux et faire une rotation entre notre prestation telle décrite ci-dessus, et une visite du musée de la marine de Loire à Châteauneuf (non compris dans notre prestation). Dans ce cas, et si les horaires s'y prêtent, vous pourrez organiser un pique-nique que vous prendrez sur notre parking.

Autre option : la sortie a lieu de 11h à 14h, même animations que ci-dessus mais arrêt sur une île, puis pique-nique sur le bateau ancré, vous amenez votre pique-nique.

Tarif : **400€**

Légitimité, garanties

Les Passeurs de Loire offrent toutes garanties en termes de promenades sur le fleuve : les bateaux sont certifiés et font l'objet d'une inspection tous les deux ans, les guides/pilotes ont le permis fluvial, l'ASP (attestation sécurité passagers) et le PSC1 (brevet premiers secours civil). Nos bateaux ont tous les appareils obligatoires, et nous obligeons les enfants à porter les gilets de sauvetage. La gabarre dispose d'une bâche de protection amovible, pour protéger en cas de pluie ou de grande chaleur.

